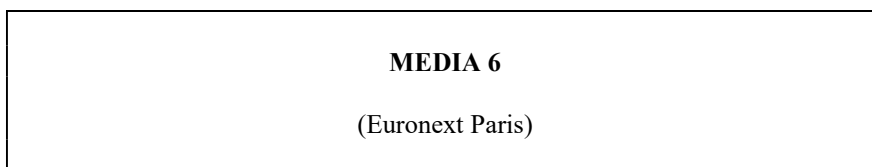


221C0693
FR0000064404-OP013-AS08

1^{er} avril 2021

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifié visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.



1. Le 1^{er} avril 2021, la Banque Neuflyze OBC, agissant pour le compte de la société à responsabilité limitée Vasco¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifié visant les actions de la société MEDIA 6, en application de l'article 233-1, 1^o du règlement général.

L'initiateur détient, directement et de concert avec les membres de la famille Vasseur, 2 440 659 actions de la société MEDIA 6 représentant 4 743 460 droits de vote, soit 84,71% du capital et 89,97% des droits de vote de la société², réparties comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Vasco SARL	1 880 030	65,25	3 622 630	68,71
Famille Vasseur	560 629	19,46	1 120 830	21,26
Total groupe familial Vasseur	2 440 659	84,71	4 743 460	89,97

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir la totalité des 435 331³ actions MEDIA 6 non détenues par le groupe familial Vasseur, représentant 15,11% du capital et 9,94% des droits de vote de la société³, au prix de **10,53 € par action**.

En application des articles 237-1 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, dans un délai de 3 mois à l'issue de la clôture de l'offre, et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions MEDIA 6 non présentées à l'offre, au prix de 10,53 € par action.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Le projet de note en réponse contenant notamment le rapport de l'expert indépendant sera déposé ultérieurement (cf. article 231-26 I, 3^o du règlement général).

Conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, l'initiateur envisage, jusqu'à la date d'ouverture de l'offre, de se porter acquéreur d'actions MEDIA 6 dans la limite de 130 599 actions, sur la base d'un ordre libellé au prix de l'offre.

¹ Contrôlée par M. Bernard Vasseur.

² Sur la base d'un capital composé de 2 881 250 actions représentant 5 272 560 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Compte-tenu des 5 260 actions MEDIA 6 détenues en propre par la société et non visées dans le cadre de l'offre.

2. La cotation des actions MEDIA 6 sera reprise le 6 avril 2021.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les actions MEDIA 6 (articles 231-44 à 231-52) sont applicables.
